

BASTILLE - NATION

31 octobre 2026 · cortège syndical : départ à 14 h



■ Rassemblements non déclarés interdits

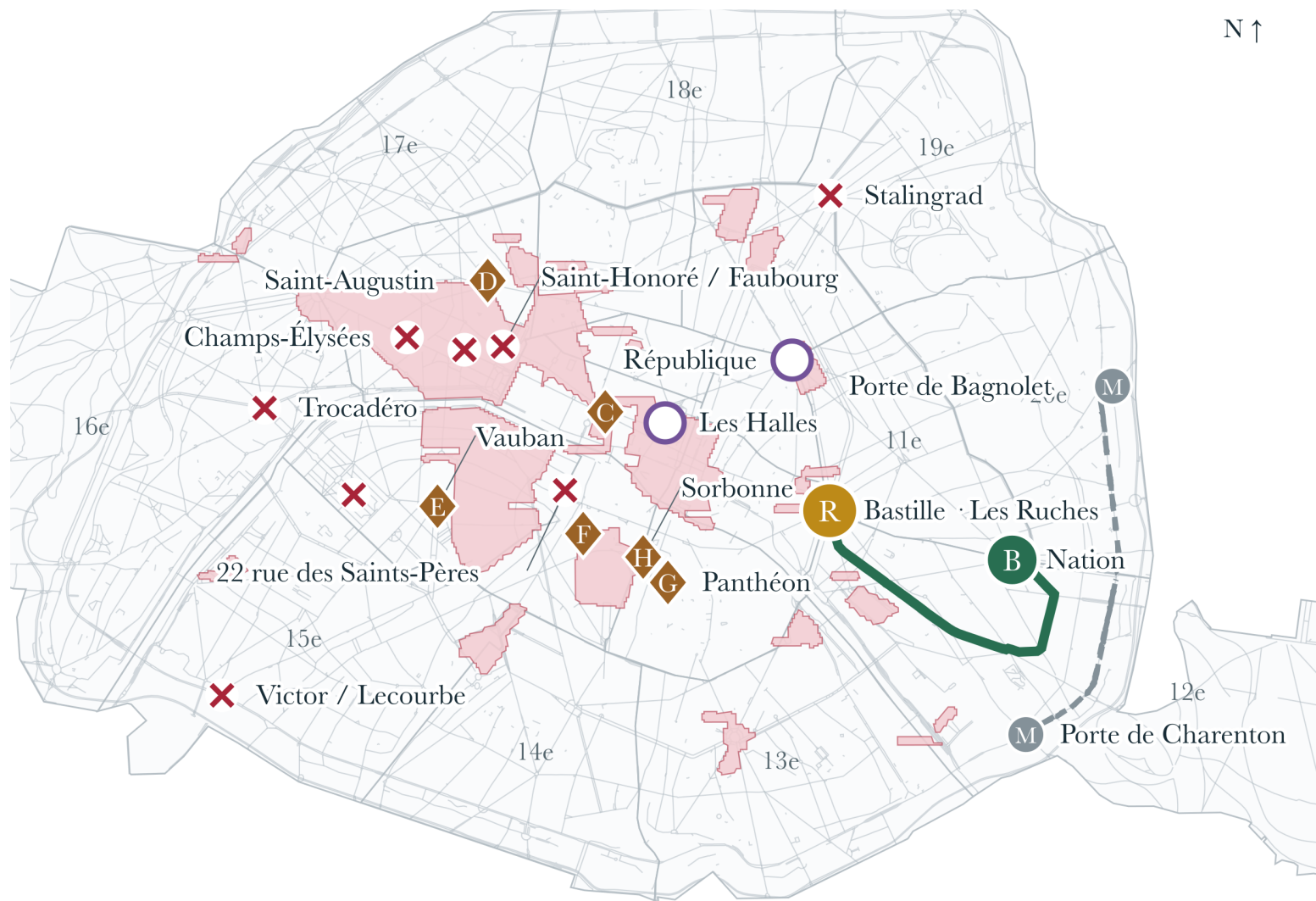
✗ Manifestation particulière interdite ici

◆ C - H : lieux proposés

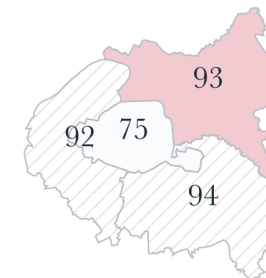
— Parcours rétabli · R : Les Ruches à Bastille

○ Couvre-feu tous âges · 23 h - 6 h

N ↑



PETITE COURONNE



92 · 4 Temps / CNIT, So Ouest, Qwartz.
Mineurs non accompagnés : 21 h - 6 h.

93 · Non-déclarés interdits dès 6 h.
Mineurs : 19 h - 6 h autour de 8 centres.

94 · Créteil Soleil, Belle Épine,
Vache Noire, Bercy 2 : non-déclarés
interdits de samedi 6 h à dimanche 6 h.
Mineurs non accompagnés : 21 h - 6 h.

LIEUX PROPOSÉS

C · Palais-Royal : Conseil d'État,
Conseil constitutionnel.
D · Saint-Augustin : Élysée, Beauvau.
E · Vauban : rive gauche, Invalides.
F · Saint-Sulpice : Sénat.
G · Panthéon : Sénat, universités.
H · Sorbonne : université, rectorat.

Lieux proposés hors des zones reportées.
Palais-Royal et Saint-Sulpice :
limites proches à contrôler sur l'annexe.

TA Paris, 30 octobre 2026, n°2633497 : interdiction du parcours syndical Bastille - Nation suspendue.

Les Ruches : point de rassemblement à Bastille. M : parcours préfectoral initial, en gris.

Paris : zones de l'arrêté 01478 ; mineurs non accompagnés interdits de circulation dans ces zones de 21 h à 6 h.

Report indicatif : 100 m. Petite couronne : annonces préfectorales, limites locales non reportées. Sources : arrêtés des 29 et 30 octobre.

ruches.org/actualites/carte-du-31-octobre-2026 · Carte interactive, itinéraire et sources